

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des représentants du Gouvernement  
de la Communauté française au sein des Structures  
collectives d'enseignement supérieur**

**A.Gt 02-07-2020**

**M.B. 10-07-2020**

***Modifications :***

**A.Gt 26-11-2020 - M.B. 03-12-2020**

**A.Gt 08-07-2021 - M.B. 23-07-2021**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 11 avril 2014 portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la création et au développement de structures collectives d'enseignement supérieur dédiées aux activités de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2018 du Gouvernement de Communauté française portant désignation des représentants du Gouvernement de la Communauté française au sein des Structures collectives d'enseignement supérieur ;

Vu l'accord de coopération d'exécution du 13 juillet 2017 entre le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Gouvernement wallon relatif à l'octroi des agréments et des subventions aux Structures collectives d'enseignement supérieur ;

Considérant la mise en place du nouveau Gouvernement de la Communauté française en date du 17 septembre 2019 ;

Sur proposition du Ministre-Président et de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de Promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Conformément à l'article 5 de l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la création et au développement de structures collectives d'enseignement supérieur dédiées aux activités de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie, les représentants du Gouvernement de la Communauté française au sein des Conseils d'administration des Structures collectives d'enseignement supérieur sont :

***a) pour l'Université Ouverte :***

1° Monsieur Cédric VOLCKE

2° Madame Laetitia VAN CAUWENBERGE *[remplacé par A.Gt 26-11-2020]*

3° Monsieur Arnaud VANHONACKER *[remplacé par A.Gt 08-07-2021]*

***b) pour l'Eurometropolitan e-Campus :***

1° Madame Sophie BRIZI

2° Madame Laetitia VAN CAUWENBERGE *[remplacé par A.Gt 26-11-2020]*

3° Monsieur Arnaud VANHONACKER *[remplacé par A.Gt 08-07-2021]*

c) pour FORM@NAM :

- 1° Monsieur Cédric VOLCKE
- 2° Madame Laetitia VAN CAUWENBERGE [remplacé par A.Gt 26-11-2020]
- 3° Monsieur Arnaud VANHONACKER [remplacé par A.Gt 08-07-2021]

d) pour JOBS@SKILLS :

- 1° Monsieur Mehdi PICONE
- 2° Madame Laetitia VAN CAUWENBERGE [remplacé par A.Gt 26-11-2020]
- 3° Monsieur Arnaud VANHONACKER. [remplacé par A.Gt 08-07-2021]

**Article 2.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2018 portant désignation des représentants du Gouvernement de la Communauté française au sein des Structures collectives d'enseignement supérieur est abrogé.

**Article 3.** - Le présent arrêté produit ses effets le 2 juillet 2020.

Bruxelles, le 2 juillet 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY